Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers

Téléport 4 – avenue Thomas Edison 86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL **2**05 49 49 42 55 **3**05 49 49 42 56

Centre-formation-notaire.fr

Site de TOURS **2** 02 47 05 52 84 **2** 02 47 66 19 01

imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 2 décembre 2017

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la première journée de formation d'un cycle de droit de la famille, ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **JEUDI 31 mai 2018** prochain à partir de **9h dans les locaux de l'IMN de TOURS** et qui sera animée par :

Le PROFESSEUR DELMAS ST HILAIRE

Et qui aura pour thème :

« LA PROTECTION DU CONJOINT SURVIVANT DANS UNE FAMILLE RECOMPOSEE »

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner <u>au secrétariat de l'IMN (site de TOURS -37000) 32 rue Richelieu</u> le bulletin réponse ci-après au plus tard le 20 mai 2018 accompagné du chèque de 252,00 € <u>libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS</u> (merci de faire un chèque par formation).

Je vous prie de me croire, Votre Bien Dévouée.

Inscription de Maître

Manuela LEDUC Directrice de l'IMN

Notaire à

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du jeudi 31 mai 2018 à TOURS Philippe DELMAS ST HILAIRE - LA PROTECTION DU CONJOINT SURVIVANT

Thinppe belief 31 Hilliant Latt Not Letton be conjoint 30 kv tv

•

→ OU de Mme/Mr Fonction

Etude de Me

N° de téléphone : <u>Adresse mail</u> :

Chèque de 252,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr



LA PROTECTION DU CONJOINT SURVIVANT DANS UNE FAMILLE RECOMPOSEE

Monsieur le Professeur Philippe DELMAS ST HILAIRE

1ère journée du cycle de droit de la famille

I - La situation légale du conjoint survivant dans une famille recomposée

- Les droits légaux du quart en PP (exemples chiffrés)
- Les droits au logement (détermination, imputation sur les droits légaux, liquidations chiffrées)

II - L'apport d'une libéralité entre époux dans une famille recomposée

- Imputation de la libéralité sur les droits légaux (exemples chiffrés, conseils pratiques)
- Adaptation de la libéralité entre époux (rédaction, clauses aménagées)
- Faculté de cantonnement en présence d'une famille recomposée (cas pratiques)

III - le jeu des gratifications dans une famille recomposée

- Le jeu de l'avantage matrimonial (rédaction, liquidation en présence d'une action en retranchement)
- L'assurance-vie entre époux (désignation du bénéficiaire, liquidation en présence d'une assurance-vie entre époux)